

## Monsieur le Ministre,

En mai dernier, les attentes de la communauté éducative étaient fortes. Après de trop longues années de dénigrement, de démantèlement, de déstructuration, les équipes pédagogiques, qui n'ont jamais baissé les bras dans l'adversité, attendaient des ruptures significatives avec les logiques antérieures.

Les personnels ont pris acte de votre volonté de réhabiliter le dialogue social dans notre institution et ont accueilli avec soulagement vos premières décisions.

**Pour autant, des inquiétudes ont surgi lorsqu'il est apparu que certaines mesures d'urgence**, réclamées par la profession, tarderaient à voir le jour. Abroger le dispositif ÉCLAIR, instrument d'une scolarité dérogatoire pour les quartiers populaires et d'une gestion managériale pour les personnels, établir un moratoire sur l'introuvable livret d'évaluation du socle commun, rétablir des grilles nationales des dédoublements en lycée, ou encore stopper le processus de changement de discipline des professeurs de l'enseignement technologique industriel, augmenter les possibilités de titularisation des agents non titulaires... chacun de ces gestes aurait contribué à tisser un lien de confiance avec les personnels que nous représentons. Ces gestes n'ont à ce jour pas été faits **et le sentiment d'un rendez-vous manqué avec le second degré s'installe**.

La tentation d'instaurer un rapprochement entre l'école primaire et le collège, par le biais des structures, des statuts, des services, du socle commun, renvoie à un projet scolaire, celui de l'École du Socle, qui ne correspond ni aux besoins des publics accueillis au collège ni aux conceptions qui fondent l'identité professionnelle des acteurs du second degré. La formalisation d'un bloc bac -3 / bac +3 ou le projet actuellement débattu de transférer aux Régions l'orientation scolaire et la formation professionnelle initiale, portent en germe un éclatement du second degré qui priverait notre Nation d'un système éducatif cohérent et complet.

**Au quotidien, nous sommes confrontés aux difficultés, aux échecs, aux souffrances parfois**. Aussi, nous ne sacralisons ni le passé ni l'existant. Nous pensons au contraire que le moment est venu de refonder le second degré, en tirant partie du dévouement et du professionnalisme de ses personnels, d'en faire, enfin, un outil de démocratisation scolaire et sociale. La demande sociale et les besoins plaident pour un accès plus large aux qualifications. Sortir de la crise économique, réindustrialiser le pays comme recréer du lien social, lutter contre le repli identitaire ou les communautarismes, suppose d'investir dans l'éducation pour tous.

À ce titre, nous sommes disponibles pour :

• **bâtir un collège qui réduise les inégalités, résorbe l'échec scolaire, assure mieux les continuités dans la scolarité de nos élèves**, de l'école primaire vers le second cycle et le supérieur, se structure autour d'une culture commune permettant à nos

jeunes de faire société tout en donnant à chacun les connaissances et les savoir-faire utiles au citoyen d'aujourd'hui ;

- **permettre à chaque jeune de trouver à l'issue du collège sa place** dans un lycée diversifié mais égalitaire, reconstruit autour de parcours cohérents, permettant d'amener chacun aux poursuites d'étude ;
- **apporter notre contribution au rétablissement d'une formation professionnelle** qui réponde aux besoins spécifiques de chacun de nos métiers qui composent notre communauté pédagogique, pour accueillir nos jeunes collègues qui doivent bénéficier d'une formation plus aboutie et plus complète que celle de leurs aînés.

**C'est pour cela que, le 6 avril, certains collègues répondront à l'appel de notre fédération, la FSU, et feront le déplacement à Paris pour manifester** leurs revendications. Mais tous seront attentifs aux réponses que vous apporterez à cette première intervention de nos professions dans le débat public.

Au-delà de la prise des mesures rapides déjà rappelées, tout ne pourra se faire à la rentrée 2013, et les collègues que nous représentons attendent, pour le second degré, une programmation des mesures de rupture et de relance que vous entendez mettre en œuvre tout au long du quinquennat.

Ces mesures ne pourront faire l'impasse sur les réalités vécues actuellement dans nos collèges et nos lycées.

Chacun vous le dira : **notre activité est saturée par des classes trop chargées, par la faiblesse des temps de dédoublement et de travail en groupe**, par l'absence de temps de concertation, par les prescriptions et les injonctions reposant sur des logiques managériales importées du privé, incompatibles avec les valeurs du service public et préjudiciables au bon fonctionnement de nos établissements.

Chacun vous le dira : **nos professions souffrent du déclassement, de l'absence de reconnaissance de leur rôle social, de la dégradation continue et effarante du pouvoir d'achat**. Celle-ci équivaut à la perte de quatre jours de salaire par mois depuis 2000 ! Chacun vous le dira : la dégradation des conditions matérielles et morales des professeurs est aujourd'hui telle que nous traversons une crise de recrutement qui met en péril non seulement les recrutements nécessaires, mais la pérennité même de notre système éducatif. **La revalorisation de nos professions ne peut plus attendre**.

Le 6 avril, c'est essentiellement cela que les manifestants venus des collèges, des lycées et des CIO de toute la France, voudront exprimer par leur action.

Ils sont disponibles. Ne les décevez pas !

**F. Rolet, R. Hubert et D. Robin**  
cosecrétaires généraux du SNES

TOUS

à Paris

# MANIFESTATION NATIONALE LE SAMEDI 6 AVRIL 2013



« Pour savoir écrire, il faut avoir lu, et pour savoir lire, il faut savoir vivre. » GUY DEBORD

CONSEIL NATIONAL

LE 6 AVRIL : AGIR !

L'enjeu de la manifestation du 6 avril est déterminant pour faire entendre les besoins de la profession face à une loi qui passe largement à côté de l'essentiel.

Les témoignages des responsables départementaux et académiques du SNES, réunis lors du Conseil national des 26 et 27 mars, attestent que la préparation de la rentrée se fait sans changement des conditions de travail et d'étude, sans remise en cause des réformes antérieures, sans inflexion de la culture du « management » désormais bien implantée. Le dossier des carrières et des rémunérations reste bloqué et aucun signal d'amélioration future n'est donné.

Sur la globalité de la loi de refondation de l'École votée en première lecture par les députés, l'analyse que nous avons faite perdure : cette loi passe à côté des enjeux, néglige les personnels, ne porte pas l'objectif de porter la scolarité à 18 ans et de qualifier tous les jeunes au niveau IV et au-delà, et renvoie beaucoup d'éléments déterminants aux décrets d'application (rôle du

conseil commun école/collège, définition du « socle »...) et aux chantiers ouverts par le ministre (éducation prioritaire, collège, décrochage...).

La manifestation nationale de la FSU à Paris le 6 avril, à laquelle se joignent les lycéens, revêt une grande importance : première grande démonstration du monde éducatif, elle doit être l'occasion d'une expression de nos professions. Chacun, quels que soient son corps ou son lieu d'affectation, qu'il soit titulaire, contractuel ou assistant d'éducation, a un message à délivrer au ministre, pour des mesures immédiates (salaires, suppression du LPC, réforme Chatel des lycées, des STI, fin de l'autoritarisme dans les établissements, orientation, renforcement des vies scolaires, accès à la titularisation...), pour voir se dessiner l'espoir d'une programmation de mesures sur plusieurs chantiers, de la réforme des



lycées à la question des carrières. L'action collective produit des résultats (journée de carence, CLES et C2i2e...) qu'il faut augmenter. Pour cela le maximum de collègues doivent se retrouver à Paris le 6 avril.

Le Conseil national a décidé la poursuite des interventions envers les élus, la tenue d'assemblées générales dans les établissements pour débattre de nos propositions et revendications, la prise systématique des heures d'information syndicale, l'information des parents sur la préparation de rentrée.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

Publicité

Et si nous choisissions la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 0826 824 400 (1610 et TTC hors en France métropolitaine)

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

DROITS ET LIBERTÉS  
**ATTAQUES  
 CONTRE LES ROMS**

Le ministre de l'Intérieur a affirmé que les Roms ont l'obligation de rester en Roumanie ou de y retourner parce que nombre d'entre eux « ne souhaiteraient pas s'intégrer dans notre pays » pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont « entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution ». Malgré les condamnations des instances européennes des droits de l'homme, aucune mesure satisfaisante n'a été prise pour améliorer les conditions de vie de ces populations.

La presse relaie régulièrement des situations dramatiques d'habitats insalubres, de gens jetés à la rue, de camps dévastés par un incendie comme à Saint-Fond (69) le 22 mars dernier.

Certes, la liste des emplois accessibles aux Roms a été élargie, mais peut-on reprocher à une population de ne pas travailler quand cela n'est pas permis ? Contrairement à ce qu'a dit M. Valls, quand les enfants Roms peuvent être scolarisés, ils ne sont pas en échec : toutes les études le montrent. Les discours officiels qui stigmatisent une population et alimentent la xénophobie sont inacceptables.

Le SNES dénonce ces discours et demande au gouvernement de mener une politique conforme aux droits fondamentaux.

■ **Marylène Cahouet**

LOGEMENT  
**FIN DE LA TRÊVE  
 HIVERNALE**

La fin de la trêve hivernale n'est pourtant pas la fin du problème de logement !

Cécile Duflot a repoussé d'un mois la période de trêve hivernale qui bloque toute expulsion d'un logement. Si cette mesure temporaire peut être un soulagement pour de nombreuses personnes, elle ne règle ni le problème de l'absence de logement, ni le problème des logements insalubres et exigus. De nombreuses familles ont déposé depuis plus de 10 ans une demande de logement social, demande qui est toujours insatisfaite.

Le droit au logement opposable (DALO) reste une mesure théorique, mais toujours en attente d'application concrète. Ainsi en région parisienne, 36 905 prioritaires DALO sur 62 348, soit plus de la moitié, sont toujours en attente de logement depuis 2008.

Le problème du logement ne concerne pas que des personnes en situation précaire. De nombreux salariés, y compris des jeunes collègues enseignants, sont confrontés à cette problématique. Des logements sociaux doivent être proposés en nombre suffisant et les loyers encadrés.

■ **Olivier Lelarge et Olivier Sillam**



© Clément Marlin

© Claude Samulievicz

« L'oisiveté est, dit-on, la mère de tous les vices, mais l'excès de travail est le père de toutes les soumissions. »

ALBERT JACQUARD

LOI D'ORIENTATION

# OÙ EST LA REFONDATION ?

**Le projet de loi de refondation de l'École a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Il sera examiné par le Sénat en avril. Alors que 1 460 amendements avaient été déposés, le texte voté conserve les équilibres du projet initial.**

Les grandes orientations du projet sont conservées : programmation de la création de 60 000 postes en cinq ans ; formation des enseignants ; priorité au premier degré ; redéfinition de la scolarité obligatoire et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; place du numérique ; articulation entre les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires du jeune...

L'essentiel de ce qui fera l'avenir du second degré et le quotidien des personnels quand la loi entrera en vigueur dépendra donc des textes réglementaires d'application et des possibilités budgétaires du moment. Les modifications principales portent sur l'accueil des élèves en situation de handicap, une meilleure prise en compte des problématiques liées à la santé, et sur le rôle des collectivités locales et des associations dans la conception d'une éducation globale.

**VIGILANCE NÉCESSAIRE**

Ainsi la mise place de parcours artistiques, même si elle ne nie pas la place des enseignements artistiques, soulève de nombreuses interrogations sur les articulations entre temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, entre missions de l'École et projets éducatifs territoriaux. La plus grande vigilance sera donc nécessaire quant à la traduction réglementaire qui devrait prendre la forme de textes conjoints Éducation nationale/Culture ou de conventions avec les collectivités territoriales ou des associations. Les enseignements artistiques ne doivent pas être instrumentalisés par les parcours, ni dans leur contenu ni dans leur horaire. Les équilibres sur la conception de la scolarité obligatoire ont été maintenus malgré les tentatives de certains députés de créer un bloc



école-collège dans la logique de « l'école du socle ». Là encore, il faudra être très vigilant sur la déclinaison en décrets et arrêtés, et dès maintenant dans le cadre des groupes de travail que le ministère a ouvert (collège, éducation prioritaire et décrochage scolaire).

**QUALIFICATIONS DISCIPLINAIRES**

Pour ce qui est de la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation et de la formation des enseignants et des CPE, les propositions d'amendements des syndicats de la FSU n'ont pas été retenues et le texte a peu évolué. Il faut continuer à mener la campagne pour convaincre de la nécessité d'une formation initiale des enseignants qui respecte, tout en incluant les indispensables éléments de professionnalisation, la nécessité d'une qualification disciplinaire de haut niveau pour maîtriser les transpositions didactiques qui sont au cœur de l'exercice de nos métiers.

■ Roland Hubert

## RÉDUCTION DES REDOUBLEMENTS MESURE DÉMAGOGIQUE ?

**La limitation des redoublements pose plus de problèmes qu'elle n'en règle.**

« Dans le cadre de l'acquisition des connaissances, compétences et méthodes attendues en fin de cycle et non plus en fin d'année scolaire, le redoublement d'une année scolaire doit être exceptionnel. » En rajoutant cette phrase dans le rapport annexé, les députés ont cédé à la pression de ceux qui entendent interdire le redoublement et à terme toute notation chiffrée. Les études montrent que le redoublement a, globalement, une efficacité limitée et qu'il peut même avoir des effets négatifs, en particulier sur l'estime de soi. Cependant nous avons aussi tous vécu des situations particulières pour lesquelles il a été une véritable seconde chance. Le redoublement d'une année scolaire doit être

systématiquement interrogé, certes, mais le non-redoublement, sans accompagnement et sans mesure alternative peut être une condamnation à l'échec scolaire, même à l'intérieur d'un cycle. Mais il est vrai que, derrière la suppression du redoublement, se cache une économie globale de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Le SNES revendique une autre approche du traitement de la difficulté scolaire, la possibilité de mise en place dans le cadre des cours de dispositifs pédagogiques qui la prennent en charge avant qu'elle ne devienne échec scolaire. En la matière, la priorité serait à la réflexion collective fondée sur des études existantes ou à mener.

■ R. H.

DÉCENTRALISATION

# L'ÉTAT DE L'ÉTAT EN L'ÉTAT ?

**Alors qu'aucun bilan des actes précédents de la décentralisation n'a été fait, le nouveau projet de loi est lourd de dangers pour la démocratie et l'égalité territoriale.**

Le projet de loi « de décentralisation et de réforme de l'action publique » est enfin connu. Transmis au Conseil d'État, présenté en Conseil des ministres le 10 avril, il devrait être profondément modifié lors du débat parlementaire : il suscite notamment la colère de « barons » socialistes et le président du Sénat prévoit la mise en place d'une commission pluraliste avant son examen.

**RÉGIONS ET MÉTROPOLIS EN RIVALITÉ**

Les Régions deviennent autorité organisatrice de la formation professionnelle et de l'orientation, chef de file du développement économique et des transports, ce qui ne va pas sans contradiction avec le développement des métropoles. Outre les cas de Paris, Marseille et Lyon traités d'ailleurs différemment, une dizaine de métropoles seraient créées. Selon le gouvernement, « le renforcement de la compétitivité » nécessite de s'appuyer sur ces territoires. Avec ce prisme, la réforme de la « gouvernance » de ces zones risque d'accroître les inégalités au sein des métropoles mais aussi entre elles et les espaces voisins, périurbains et ruraux. Enfin, la loi met en concurrence Régions et métropoles en matière de compétences (économie, Université). Le projet rétablit la clause générale de compétence, supprimée par la réforme territoriale de 2010. Mais il tente de mettre en œuvre la notion de chef de file dans le but de rationaliser l'action des comités techniques (éviter les « doublons »

et les incohérences). N'étant pas parvenu à choisir et à déterminer véritablement des blocs de compétences, le projet installe des conférences territoriales au niveau régional où les CT pourront se répartir les compétences pour la durée du mandat. Ainsi, la compétence collège ou lycée pourrait circuler au gré du temps et suivant les endroits entre la Région, un département ou une métropole, sans même que ce soit homogène sur le territoire régional !

**OUBLI DU RÔLE RÉGULATEUR DE L'ÉTAT**

La loi a été élaborée sans bilan des actes précédents de la décentralisation. Seules les associations d'élus ont été consultées. S'il est prévu des conseils de développement dans les zones urbaines pour « l'expression des forces vives et des citoyens » leur composition n'est pas définie. Le droit de pétition est étendu... sans que ce ne soit contraignant pour l'assemblée délibérante ! Rendre plus lisible et efficace l'action publique devait être l'ambition de l'acte III. Outre que le texte ignore le rôle régulateur de l'État, la contradiction entre les objectifs affichés et le projet de loi (pas de bilan des lois précédentes, absence d'amélioration des dispositifs de péréquation, rôle renforcé des Régions pour la carte des formations professionnelles) explique l'opposition de la FSU à ce projet, malgré les évolutions positives sur la question de l'orientation scolaire.

■ Michel Galin

## ALLOCATIONS FAMILIALES MENACES À L'HORIZON

**La volonté de mettre sous conditions le versement des allocations familiales est un vrai danger pour les ménages.**

La branche famille de la Sécurité sociale était historiquement connue pour être excédentaire. Mais ses comptes se sont fortement dégradés depuis 2009 sous l'effet de la crise économique, alors que son mode de financement est fragilisé depuis une vingtaine d'années par une série de mesures détériorant la solidité de ses ressources. Son déficit devrait atteindre ainsi 2,6 milliards d'euros en 2013.

Le Premier ministre a chargé le Haut conseil de la famille (HCF) de faire rapidement des propositions ambitieuses en matière de réforme des prestations familiales afin que la CNAF<sup>(1)</sup> retrouve un équilibre financier d'ici 2016... « avec un infléchissement significatif dès 2014 ».

**NOS PROFESSIONS EN LIGNE DE MIRE**

Or, depuis plusieurs semaines se multiplient des prises de position ou propositions publiques qui n'ont pas encore été discutées au sein du HCF ! Le président de la Cour des comptes a ainsi évoqué sur les ondes la piste possible d'une fiscalisation des allocations familiales. Le rapporteur du budget de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale préconise, lui, d'en divi-

ser par deux le montant pour les foyers les plus aisés... en citant les ménages touchant plus de 53 000 euros par an pour deux enfants et 61 000 euros pour trois enfants. Nos professions sont donc dans la ligne de mire !

Pourtant, le HCF a calculé que, selon le scénario B du Conseil d'orientation des retraites et sans changement de législation, la branche famille serait en déficit jusqu'en 2018 mais retrouverait un solde positif dès 2019 et pourrait être à nouveau excédentaire à la fin de 2023 en ayant purgé toutes ses dettes !

La FSU a rappelé à son congrès de Poitiers qu'elle « refuse toute mise sous condition systématique de ressources des prestations familiales<sup>(2)</sup> et se prononce pour le versement des allocations familiales dès le premier enfant ». C'est sur ces bases qu'elle interviendra dans le débat au sein du HCF où elle occupe désormais un siège. La prochaine US y reviendra.

■ Monique Daune

(1) Caisse nationale des allocations familiales.  
(2) Bon nombre de prestations sont aujourd'hui plafonnées, mais pas les allocations familiales qui sont universelles, c'est-à-dire versées à toutes les familles à partir de deux enfants.

### Contre les violences faites aux femmes : une loi-cadre maintenant !

Le samedi 23 mars 2013 s'est tenu un colloque organisé par le collectif national pour les droits des femmes pour présenter une proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes. Le CNDP avait déjà proposé un texte en novembre 2006, issu de la volonté de travailler sur une loi globale qui aborde tous les « domaines » afférents aux violences faites aux femmes. Si une loi a été votée le 9 juillet 2010, il reste de nombreuses revendications et propositions laissées sans suite et pourtant si nécessaires. Parmi elles : le rôle d'information, d'éducation, de sensibilisation de l'école, la question de l'ordonnance de protection pour toutes les femmes victimes de violences, le délit spécifique de violences conjugales...

Pour plus d'informations : [www.collectifdroitsdesfemmes.org](http://www.collectifdroitsdesfemmes.org)

**- 0,8 %**

**C'est la baisse du pouvoir d'achat enregistrée en 2012 selon l'Insee. Le premier recul du pouvoir d'achat depuis 1984 !**



### Manif, mode d'emploi

La manifestation nationale organisée par la FSU à Paris, le samedi 6 avril, partira à 13 h 30 de la place de la Bastille, et se dirigera vers Montparnasse. Pour les collègues des académies qui souhaitent s'y rendre, toutes les informations nécessaires (horaires des trains, des cars...) sont disponibles sur les sites des sections académiques et/ou départementales. Pour prendre connaissance de l'adresse de ces sites : allez sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu), et cliquez, dans l'encart gris « Le SNES », sur l'onglet « Sections académiques et hors de France ».

# PESER • SE MOBILISER POUR

Alors que la loi de refondation a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, la préparation de la rentrée 2013 laisse un goût amer quant aux conditions d'exercice de nos missions pour la prochaine année scolaire. Revalorisation de nos salaires et de nos métiers, rupture réelle avec les politiques éducatives précédentes, affirmation de la cohérence du second degré avec le rejet de tout projet « d'école du socle », remise en cause des réformes Chatel des voies générale et technologique, améliorations des conditions de recrutement, d'emploi et de travail, sur tous ces sujets il est

## POUR UNE RENTRÉE DE RUPTURE

Malgré la création de 10 000 postes dans l'Éducation nationale, les conditions de rentrée 2013 ne marqueront pas la rupture attendue par les personnels sur les plans pédagogique et structurel. En effet, le rétablissement de la formation initiale des enseignants et CPE absorbera, pour le second degré, l'essentiel de ces créations. Conjuguée à la hausse prévue des effectifs dans le second degré, cette insuffisance de postes conduira inévitablement à la persistance des difficultés dans les conditions de travail de tous. Cependant, le ministre aurait pu donner les signes d'une remise en cause claire des choix pédagogiques du précédent gouvernement en revenant sur des dispositifs largement contestés par les personnels et qui ont fait la preuve de leur inefficacité, voire de leur nocivité : LPC au collège, « heures à disposition des établissements » au lycée, réforme de la voie technologique... Cette rupture est attendue parce qu'elle peut redonner sens à notre travail et créer la nouvelle dynamique dont le système éducatif a besoin. Elle passe aussi par la volonté de mettre fin à l'autoritarisme de certains chefs d'établissement et aux méthodes « managériales » promues par les politiques précédentes. Ces dernières mettent les personnels dans des situations professionnelles intenables et détruisent ce qui fonde le système éducatif français.

■ Roland Hubert

## CRÉER DES POSTES À HAUTEUR DES BESOINS

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite conjugué à la mise en œuvre de réformes combattues par les personnels a conduit à des suppressions massives de postes dans les établissements.

Malgré la création de 3 764 postes dans le second degré à la prochaine rentrée, les conditions d'accueil des élèves (+ 30 000 prévus à la rentrée 2013) et les conditions de travail des personnels ne seront pas améliorées : 35 élèves par classe en lycée, 30 en collège, désorganisation pédagogique en lien avec les réformes imposées, encadrement de la vie scolaire insuffisant, importance du taux d'heures supplémentaires... Améliorer significativement la situation nécessite des moyens supplémentaires importants et des réformes de fond. Pour faire en sorte que tous nos élèves entrent dans les apprentissages et se fixent des objectifs de formation ambitieux, il faut alléger les effectifs des classes et prévoir nationalement des dédoublements, qui ont disparu tant au collège qu'au lycée. L'amélioration des conditions de travail des personnels passe par la réduction du temps de travail, la création de nouvelles décharges de service pour l'exercice dans des établissements difficiles, la concertation, l'amélioration des conditions de remplacement et la réduction de la précarité.

Mettre en œuvre de telles orientations nécessite la création de postes en nombre suffisant, tant dans les établissements que dans les zones de remplacement.

■ Xavier Marand

## ORIENTATION : DEUX ÉTAPES POUR GAGNER

La loi de refondation sur l'École a réintroduit le rôle des CO-Psy dans les équipes éducatives mais n'a pas prévu de moyens pour le développer. Le projet de loi de décentralisation ne modifie pas la situation des CO-Psy et des CIO, mais laisse la porte ouverte, par le biais de conventions régionales, à des adaptations locales des missions et des conditions d'exercice. Il fait en outre planer de lourdes menaces sur la place des directeurs. Tous les nostalgiques du transfert des CIO et des CO-Psy s'activent, en direction des parlementaires pour revenir au texte antérieur, en direction du MEN pour pousser à la mise à disposition des CIO aux Régions, en direction des rectorats pour qu'ils engagent les CIO dans des expérimentations sur le SPTO (Service public territorialisé d'orientation).

Contre ces manœuvres, il faut poursuivre la mobilisation pour défendre l'existence du service public d'orientation dans l'Éducation nationale, le maintien de l'affectation des CO-Psy et des directeurs dans les CIO. Le 6 avril, à Paris, avec tous les autres personnels, les CO-Psy et les DCIO doivent être très nombreux pour exiger une conception de l'orientation émancipatrice et facteur de développement de tous.

Le 10 avril, jour de la présentation du projet de loi de décentralisation au Conseil des ministres, le SNES, avec l'intersyndicale, appelle dans toutes les académies à des rassemblements auprès des rectorats pour exprimer notre refus des expérimentations sauvages et des mises à dispositions.

■ Marie-Agnès Monnier

## UNITÉ ET COHÉRENCE DU SECOND DEGRÉ

La loi de refondation, dans sa version adoptée à l'Assemblée nationale, renvoie au Conseil supérieur des programmes la définition du « socle de connaissances, compétences et de culture ». Il est donc impératif de se battre contre toutes les tentatives locales d'installation « d'école du socle » qui n'a aucune justification législative. Réaffirmons, à l'opposé, nos exigences de respect du statut de professeur des lycées et des collèges qui assure la cohérence de l'ensemble collège-lycée et notre refus de toute bi ou polyvalence. Cette cohérence doit continuer à se construire sur la structuration disciplinaire des enseignements. Cela n'empêche pas de faire vivre les spécificités pédagogiques et la diversification des pratiques en fonction de l'âge des élèves et de leur familiarisation avec les disciplines scolaires. Cela n'empêche pas, au contraire, de développer les possibilités d'un travail interdisciplinaire dès lors que les programmes le prévoient en amont, ni d'améliorer la transition CM2/6<sup>e</sup>.

La composition du Conseil supérieur des programmes revêt ainsi un enjeu majeur. Il serait inacceptable qu'il ne soit pas pluriel. Il doit être ouvert aux « experts de terrain » que sont les enseignants.

■ Roland Hubert

## AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Des DGH contraintes, des heures supplémentaires toujours en nombre trop important, des compléments de service en constante augmentation... Cette liste, non exhaustive, ne saurait faire le tour des dégradations de nos conditions de travail que nous vivons depuis de nombreuses années. À cela s'ajoute le développement d'une conception managériale de la direction d'établissement, portée à son paroxysme par le comportement de certains chefs d'établissement, qui nuit au bon

fonctionnement du collectif de travail dans les établissements et entraîne toujours plus de pressions sur les personnels.

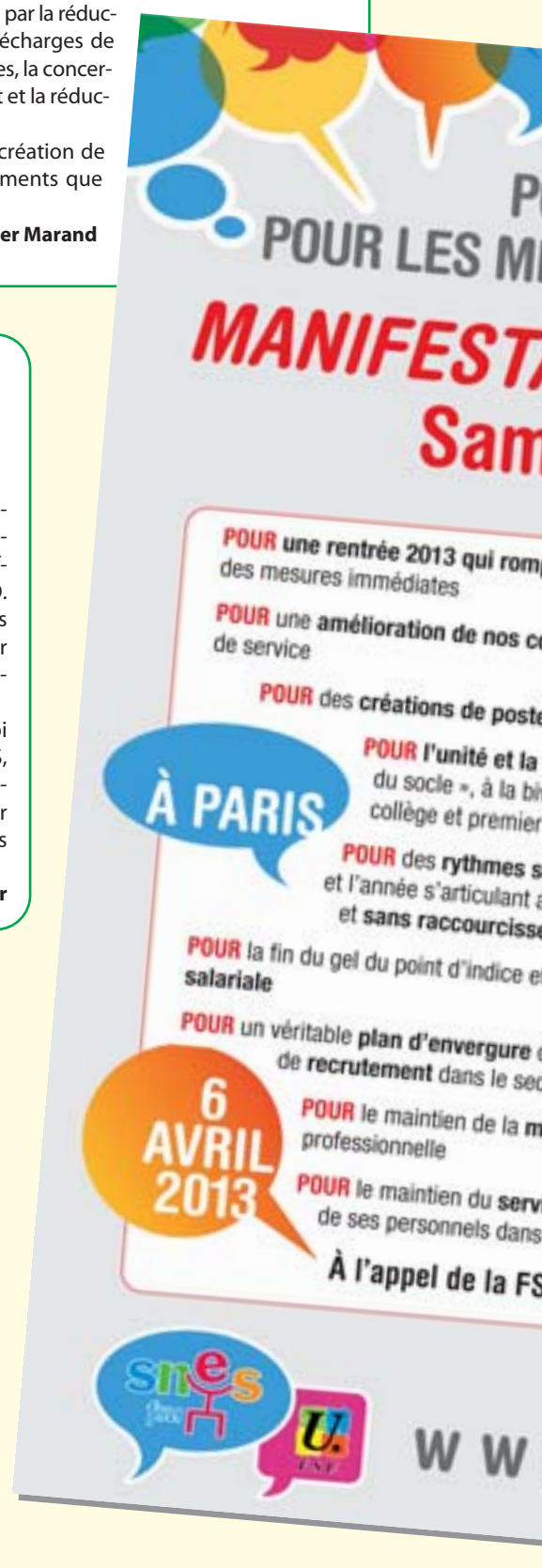
Les créations d'emploi qui ont eu lieu ne se traduisent pas concrètement sur le terrain. Dans le même temps, le ministre n'a toujours pas donné de consigne écrite pour que les chefs d'établissement appliquent les décrets de 1950 à la lumière des circulaires en vigueur avant la parenthèse du décret Robien. À cette rentrée, les condi-



© Claude Szmulewicz



© Thierry Nectoux



MANIFESTATION  
Sam

POUR une rentrée 2013 qui rompt  
des mesures immédiates

POUR une amélioration de nos conditions  
de service

POUR des créations de postes

À PARIS

POUR l'unité et la  
du socle », à la bi  
collège et premier

POUR des rythmes s  
et l'année s'articulant  
et sans raccourcisse

POUR la fin du gel du point d'indice et  
salariale

POUR un véritable plan d'envergure  
de recrutement dans le sec

6  
AVRIL  
2013

POUR le maintien de la m  
professionnelle

POUR le maintien du serv  
de ses personnels dans

À l'appel de la FS



W W

# PESER • SE MOBILISER POUR

indispensable de bousculer le gouvernement qui, au nom de la réduction de la dette publique, en rabat chaque jour davantage sur ses promesses et objectifs initiaux. Exiger une véritable refondation et les moyens de cette ambition démocratique, obtenir une rentrée 2013 en rupture avec les précédentes nécessite une expression massive et claire des personnels. La manifestation du 6 avril, à l'appel de la FSU et de ses syndicats de l'Éducation nationale, est une occasion qu'il ne faut pas manquer.

## POUR UNE VRAIE REVALORISATION

Les métiers d'enseignants, CPE et CO-Psy ont été dévalorisés tant du point de vue des conditions de travail (cf. ci-contre) que du point de vue de nos rémunérations. Pour preuve, s'il en était besoin, le manque d'attractivité des concours de recrutement.

La perte continue de pouvoir d'achat du point d'indice subie depuis 30 ans, qui s'amplifie avec le gel actuel, produit des ravages. Même les revalorisations successives de nos grilles indiciaires ne suffisent pas à combler cette dévalorisation. Ainsi, la rémunération du dernier échelon de la hors-classe des certifiés (seuls 45 % des certifiés l'atteignent !) n'est, en euros constants, que de 3 % supérieure à celle du dernier échelon de 1982. Dans le même temps, la perte de salaire entre 2000 et 2013

pour un certifié au 8<sup>e</sup> échelon représente l'équivalent de quatre jours par mois !

Un plan de revalorisation de la valeur du point d'indice et de reconstruction de nos carrières doit être mis en place. Les enseignants, CPE et CO-Psy n'en peuvent plus de voir leurs rémunérations n'augmenter que du fait d'un changement d'échelon (à échéance plus ou moins longue) ou d'un hypothétique passage à la hors-classe. Quant aux heures supplémentaires, elles impliquent une augmentation de la charge de travail. L'austérité amplifie la récession ; la politique salariale, la revalorisation des pensions font partie des outils de sortie de crise.

■ Xavier Marand

## CARTE DES FORMATIONS

La loi sur l'école traite de la répartition des compétences entre État et Régions concernant la définition de la carte des formations professionnelles. Sur le fond, le texte donne un poids politique plus important aux régions pour tenter d'imposer leurs choix en matière de formation professionnelle. Avec les risques d'adaptation à court terme aux emplois existant localement, de développement de l'apprentissage au détriment de la formation sous statut scolaire.

Sur le plan juridique, ce texte « condamne » régions et autorités académiques à s'entendre puisque il est prévu que la carte des formations professionnelles soit arrêtée « conformément aux choix retenus par la convention » signée par les deux parties et que « cette carte est mise en œuvre par la région et par l'État dans l'exercice de leurs compétences respectives... », l'État ayant la compétence de doter les établissements des moyens d'enseignement qu'il juge indispensables.

La FSU et ses syndicats se sont fortement mobilisés pour convaincre de la nécessité d'une politique nationale d'éducation cohérente qui se fixe l'objectif de la démocratisation et de l'élévation des qualifications, en s'appuyant sur les trois voies, professionnelle, technologique et générale.

Si une meilleure liaison est à rechercher avec les Régions, l'État doit rester le garant d'un développement équilibré des formations sur l'ensemble du territoire et en bout de course garder la prérogative de fixer l'offre de formation qui est aujourd'hui sa responsabilité.

■ Fabienne Bellin



## RYTHMES SCOLAIRES : MAUVAISE ENTRÉE

Alors que les modalités concrètes du rétablissement d'une demi-journée supplémentaire de cours dans le premier degré sont une source de conflit avec les personnels et certaines collectivités locales, le ministre a affirmé qu'il faudrait trouver les moyens de raccourcir les vacances d'été de deux semaines en instaurant deux zones.

Dans le cadre d'une refondation de l'École, une réflexion sur les rythmes scolaires est nécessaire, mais l'entrée dans ce débat ne peut être celle du rallongement de l'année scolaire. Organisation de la semaine, articulation entre-temps de cours et travail personnel, entre-temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, organisation des examens, des procédures d'orientation sont – beaucoup plus que le nombre de semaines de vacances d'été – au cœur des problématiques des rythmes scolaires. Le SNES a réagi fortement et clairement : comment une profession, qui a été écartée de toutes les diminutions du temps de travail depuis 50 ans, n'a eu aucune revalorisation salariale depuis plus de 20 ans, pourrait-elle accepter ainsi de travailler deux semaines de plus ?

Le SNES dit non aux solutions démagogiques dont le coût ne serait finalement supporté que par les personnels qui sont déjà dans des situations de travail empêché et de déclassement social.

■ Sandrine Charrier



## UN PLAN D'ENVERGURE CONTRE LA CRISE DE RECRUTEMENT !

La crise de recrutement a de multiples origines nécessitant chacune une solution. Le ministre déclare que cette crise est derrière nous grâce à l'augmentation du nombre de postes et à la mise en place des emplois d'avenir professeur (EAP). La prudence est de mise car toutes les causes de la crise n'ont pas été traitées.

Le SNES propose ainsi un plan d'envergure avec :

- publication d'un plan pluriannuel de recrutement ;
- augmentation des postes aux concours compensant départs en retraite ET suppressions passées ;
- préparations aux concours sur tout le territoire ;
- allocations d'autonomie démocratisant l'accès au master ;
- prérecrutements pour rendre attractifs nos métiers et sécuriser les

parcours des étudiants en leur proposant un salaire avec cotisation retraite de façon à commencer leur carrière plus tôt contre l'engagement de suivre les UE de préprofessionnalisation, passer le concours et servir ensuite l'État. Aucun service en établissement, handicapant le suivi des formations, ne serait exigé à la différence des EAP qui ne sont donc pas des prérecrutements.

- formations initiale et continue de haut niveau, intégrées et en lien avec la recherche ;
- décharge du service des AED et des non-titulaires avec organisation de formations leur permettant de réussir les concours ;
- revalorisation des conditions de travail et de salaire.

■ Caroline Lechevallier

## TRAVAIL

Les conditions de travail de tous ne seront pas singulièrement améliorées et la lutte pour faire respecter les textes statutaires va devoir se poursuivre.

Ce n'est pas en maintenant de telles conditions de travail, une telle pression sur les personnels que le gouvernement redonnera aux personnels du second degré les moyens pour qu'ils puissent reprendre la main sur leur métier.

■ Xavier Marand

« La question de l'enseignement est incontestablement la plus importante, car d'elle seule dépend toute la vie sociale. » FERNAND PELLOUTIER

## RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES NÉGOCIATIONS SOUS CONTRAINTES

**Le ministère de la Fonction publique a réuni les organisations syndicales afin de leur présenter le projet d'organisation des négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations de l'ensemble des agents de la fonction publique.**

Le ministère envisage de mener des négociations tous les deux ans sur les questions de carrières et de rémunérations, et tous les cinq ans pour les questions de parcours professionnels. Affirmant l'objectif de stabiliser la masse salariale, il précise que chaque mesure devra s'accompagner de contreparties. Ce postulat, dénoncé par la FSU et l'ensemble des organisations syndicales, ne laisse rien augurer de bon.

### FIGER LA MASSE SALARIALE

Le ministère compte engager les discussions sur trois thèmes : les rémunérations, tant indiciaires qu'indemnitaires ; les carrières et les parcours professionnels en y incluant les politiques de promotions et de mobilité ; l'action sociale, considérant, à tort, que c'est une dimension de la rémunération. La priorité du ministère va à la revalorisation de la catégorie C avec pour objectif d'éviter qu'à

chaque augmentation du SMIC, le minimum de la catégorie doive être réévalué. Dans le même temps, il souhaite remplacer la « prime de fonction et de résultat » par un nouveau régime indemnitaire des personnels prenant en compte la fonction des agents et l'investissement collectif. Enfin, comme l'avait déjà envisagé le précédent gouvernement, il veut modifier les règles d'attribution du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence.

La FSU a dénoncé que l'ouverture de telles négociations se fasse sans la volonté de revaloriser l'ensemble des agents. En effet, figer la masse salariale revient à prendre à certains pour revaloriser d'autres.

### REQUALIFICATION AMBITIEUSE

Pour la FSU, l'annonce du gouvernement d'écarter toute revalorisation du point d'indice, base de notre rémunération, est inadmissible d'autant que sa dévalorisation depuis trente ans et son gel depuis 2010 produisent des ravages. Si, pour la FSU, il y a urgence à revaloriser la catégorie C, cela ne doit pas masquer la dévalorisation des catégories B et A dont les minima sont de plus en plus proches du SMIC. C'est une réflexion globale sur l'ensemble des catégories qui s'impose. Elle appelle à signer la pétition unitaire : <http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=11>.

Du point de vue des emplois, une étude récente de l'INSEE montrait, comme le pointe la FSU depuis de nombreuses années, le déclassement des agents de la fonction publique. La FSU revendique qu'une requalification ambitieuse des emplois soit menée. ■ Xavier Marand

## ORIENTATION DISCUTONS, ET VITE !

**Si le projet de loi de décentralisation s'est vidé, grâce à l'action du SNES, de ses dispositions les plus contestées, il n'en reste pas moins que la plus grande vigilance doit rester de mise.**

Le projet de loi de décentralisation ne prévoit plus ni transfert des CIO, ni mise à disposition des personnels. C'est une première avancée, résultat de la bataille engagée depuis plusieurs mois, à l'initiative du SNES. Mais la plus grande vigilance s'impose sur la situation des CIO et de leurs directeurs. En effet, suite à la réunion des recteurs du 12 mars, certains responsables académiques ont alimenté les inquiétudes des collègues, en affirmant que les CO-Psy seraient nommés en établissement et que les CIO seraient mis à disposition des Régions. Certains allant même jusqu'à parler de CIO « virtuel », associé non pas à un local mais à une plateforme multiservice, dédiée au public non scolaire et mise en place avec la Région.

### CHANTAGES DOUTEUX

D'autres ont eu recours à un chantage honteux, en exigeant des directeurs qu'ils s'engagent, séance tenante, pour expérimenter le SPTO<sup>(1)</sup>, sans en connaître le contenu et sans pouvoir en parler avec leurs équipes ! Il est clair que de nombreux rectorats avaient anticipé le transfert des CIO, en éliminant les lignes de crédits qui leur était destinées dans les budgets alloués aux services déconcentrés. Ils comptent maintenant sur les expérimentations pour éviter ces dépenses. Lors du Conseil supérieur de l'éducation, le SNES et la FSU sont intervenus pour dénoncer ces manœuvres et interpeller le ministère sur ses



véritables intentions. Dans une déclaration commune, le SNES, CGT éducation et SUD éducation ont demandé le maintien de tous les CIO dans l'Éducation nationale et refusé l'affectation des CO-Psy dans les établissements. La DGESCO<sup>(2)</sup> a affirmé qu'aucune décision n'était prise, que l'État garderait la main sur ses CIO, qu'une convention type était à l'étude. Mais rien n'est tranché sur l'affectation des CO-Psy et des DCIO. Il faut donc continuer à se mobiliser, à peser fortement auprès des recteurs et des élus pour que des négociations soient ouvertes très rapidement avec les syndicats et que les décisions prises aillent dans le bon sens.

■ Marie-Agnès Monnier

(1) Service public territorial de l'orientation

(2) Direction générale de l'enseignement scolaire

## ÉTUDE INSEE SUR LES CARRIÈRES PARCOURS DE FONCTIONNAIRES

**Un récent dossier de l'INSEE apporte d'utiles renseignements sur les carrières des fonctionnaires de l'État.**

Selon le dossier de l'INSEE<sup>(1)</sup>, de 1980 à 2000, l'âge moyen d'entrée dans la Fonction publique est passé de 21 ans à 27 ans. L'élévation des qualifications requises, mais surtout la fréquence d'une activité antérieure dans le secteur privé<sup>(2)</sup> expliquent cette hausse. 76 % des agents entrés non titulaires et encore présents en 2010 ont été titularisés. Pour 60 % d'entre eux, la titularisation est liée à la réussite d'un concours. Deux agents sur cinq ont connu une mobilité

géographique et un sur cinq une mobilité fonctionnelle. 60 % des agents entrés en 2010 ont été promus au moins une fois. Toutes choses égales par ailleurs, les hommes ont plus de chance d'être promus que les femmes et les agents dont au moins un parent est né en France plus que ceux de parents nés à l'étranger. Les plus fortes progressions salariales s'expliquent par la promotion. Les femmes ont trois fois plus de chances que les hommes d'interrompre leur carrière.

Le portrait des enseignants mériterait d'être isolé. Ils forment, par exemple, une part importante des agents qui exercent au long de leur vie professionnelle le même métier dans le même ministère. Ce portrait des agents de l'État montre que des règles en matière de carrière ou de retraite d'apparence neutres ont des effets différenciés sur les personnes. De quoi nourrir les débats à venir sur les politiques de gestion des ressources humaines.

■ Anne Féray

(1) *Emploi et salaires*, édition 2013.

(2) Au moins cinq ans pour un agent sur six.



© Adhiana3d / iStock.com

## e QUESTION-RÉPONSE

### Retraite pour invalidité et retraite anticipée pour handicap : quelles différences ?

Dans les deux cas, il s'agit d'une possibilité de départ anticipé, avant l'âge légal. Mais les modalités de calcul de la pension et les conditions à réunir sont différentes.

La *retraite pour invalidité* concerne le fonctionnaire dont l'invalidité est survenue ou s'est aggravée durant une période validée au régime et qui est reconnu inapte à l'exercice d'une quelconque profession.

Demandée par l'intéressé(e) ou par l'administration, elle est prononcée sur avis de la commission de réforme. Il n'est pas nécessaire d'avoir atteint un âge minimum, ni de réunir une durée d'activité minimum.

Le taux de pension, calculé selon les règles habituelles mais sans décote et en référence à l'année de départ, sera le cas échéant porté à

50 % du traitement indiciaire brut si le taux d'incapacité reconnu par la commission de réforme est d'au moins 60 %.

Si l'état de santé du fonctionnaire le justifie, une retraite pour invalidité pourra s'accompagner d'une majoration pour tierce personne. Si l'invalidité résulte d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle, une rente viagère d'invalidité viendra compléter la pension de retraite.

La *retraite anticipée pour handicap* peut être demandée par le fonctionnaire âgé d'au moins 55 ans, dès lors que celui-ci réunit une durée d'activité minimale en situation de handicap. Nous reviendrons sur ce sujet dans une prochaine US.

■ Anne Féray, remunera@snes.edu

## Affaire Baby Loup

La Cour de cassation, en annulant le licenciement d'une salariée qui ne respectait pas le règlement intérieur d'une crèche privée, semble mettre à mal le respect de la laïcité dans les services de la petite enfance. Par contre, la même Cour a validé le licenciement d'une salariée de la Caisse primaire d'assurance maladie qui ne respectait pas « la neutralité d'un service qui remplissait une mission de service public ». La presse a largement relevé ce qu'elle a considéré comme une contradiction.

En tout état de cause, la loi précise que, dans les établissements publics, dans les services qui dépendent de l'État et des collectivités territoriales, la stricte neutralité s'impose pour les personnels ainsi que pour les locaux utilisés pour l'exercice de leurs missions.

Dans les entreprises privées qui agissent au nom de l'État ou d'une collectivité publique, par exemple dans le cadre d'une délégation de service public, l'employeur devrait avoir la possibilité de spécifier le respect de la neutralité dans le contrat de travail.

## Action interprofessionnelle

La persistance du gouvernement français à se situer dans la ligne européenne des politiques doit trouver des réponses de la part du mouvement syndical. Le Conseil national a appelé à soutenir les actions contre l'Accord national interprofessionnel le 9 avril en participant aux manifestations organisées.

10,8 %

C'est le taux d'augmentation du chômage depuis un an selon l'INSEE

Le mouvement intra-académique 2013 commence selon un calendrier propre à chaque académie. Outre ses publications académiques, le SNES a fait paraître un supplément consacré au mouvement. Dans ce supplément, toutes les informations nécessaires à la bonne formulation de ses vœux sont présentes. Les militants du SNES dans les sections académiques sont par ailleurs à la disposition des collègues qui souhaitent formuler une demande de mutation. Les commissaires paritaires du SNES, majoritaires dans les CAPA, défendent les droits des collègues et veillent à la transparence et à la régularité du mouvement.



[www.snes.edu/publications-speciales-intra-2013.html](http://www.snes.edu/publications-speciales-intra-2013.html)



« Toute personne dans une situation d'autorité incontestée, libre de toute critique, court le danger de devenir un tyran ! » MARIA MONTESSORI

NOUVELLE ÉPREUVE DU BAC

UNE CONFUSION ORGANISÉE ?

Dans le prolongement de nouveaux programmes déjà très critiquables, l'organisation des nouvelles épreuves du bac s'avère très problématique.

La mise en place de nouveaux programmes demande un travail considérable. S'y ajoutent cette année, avec la montée de la réforme en Terminale, les nouvelles épreuves du baccalauréat.

Les notes de service publiées sans concertation au BO spécial n° 7 du 6 octobre 2011 sont intentionnellement floues. Il s'agissait selon le ministère de ne pas figer les épreuves, de leur permettre d'évoluer à l'usage. Cette intention contestable, puisque rien n'empêche la publication de notes de service au fil des besoins, se traduit dans les lycées par une incertitude pour le moins inconfortable pour les profs et les élèves.

Après la souffrance des collègues de langues vivantes, censés concevoir, organiser et évaluer seuls et au local des épreuves orales concernant la quasi-totalité des lycéens des voies générales et technologiques, vient le temps de tous les autres : pas de consigne claire sur les

épreuves de compétences expérimentales de la série S en physique chimie et en SVT... à six semaines de l'organisation locale dans les établissements... stress total en histoire-géographie et en SES : comment finir des programmes trop lourds, comment préparer les élèves à des épreuves nouvelles, marquées de façon paradoxale par un mélange d'attentes floues et d'exigences pointues ?

DES CLARIFICATIONS INDISPENSABLES

Le plus difficile est certainement de préparer les élèves à des épreuves dont le cadrage précis n'a fait l'objet que de transmissions orales, voire de simples mises en ligne de diaporama par des IPR, et dont les interprétations divergent d'une académie à l'autre. Quelles consignes transmettre dans les classes ? Quelles seront les consignes de correction dans les jurys du baccalauréat ? Le ministère pratique les mêmes méthodes vis-à-vis des académies : il s'est contenté pour les langues vivantes de consignes orales, de publications sur Eduscol incomplètes et sans valeur réglementaire, et d'une circulaire interne non contraignante.

Le SNES continue de demander des clarifications, et un cadrage précis national, passant par des textes réglementaires écrits.

Valérie Sipahimalani



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du SNES : [www.snes.edu/](http://www.snes.edu/) -Le-baccalureat,3924-.html

VOIE TECHNOLOGIQUE RESPECT DES QUALIFICATIONS

Les professeurs de STMS étaient dans la rue pour défendre la série ST2S et leurs conditions d'enseignement. Le SNES a été reçu par la DGESECO.

Un rassemblement des enseignants de STMS a eu lieu le 20 mars devant le ministère pour porter les inquiétudes et les revendications des collègues, prolongeant la pétition (<http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=28>) qui a recueilli plus de 1 000 signatures. Son organisation et sa médiatisation ont eu pour effet l'obtention d'une audience avec la DGESECO. Alors que la série est porteuse d'emplois, les professeurs STMS et de Bio refusent de la voir être mise en danger par la mise en œuvre des réformes des voies technologique et professionnelle.

La DGESECO s'est engagée à faire remonter nos demandes au cabinet du ministre : améliorer le vivier d'élèves en ST2S à partir de la Seconde et y compris par des élèves de bac pro ; développer des classes prépas aux concours paramédicaux et sociaux ; avoir une réflexion d'ensemble sur la filière sanitaire et sociale, et sur la

place des bac pro et ST2S ; respecter les qualifications des professeurs de STMS et de Biologie. Le SNES conteste que les rectorats proposent aux professeurs titulaires du Capet, néotitulaires ou victimes de carte scolaire, d'enseigner en bac pro, sous diverses formes allant jusqu'à la reconversion, pour résoudre le problème de recrutement des enseignants en lycée professionnel. Nous demandons une audience à la DGRH pour revendiquer notre spécificité disciplinaire issue de notre formation et de nos aptitudes professorales.

Nous porterons ces exigences à la manifestation nationale du 6 avril afin de montrer l'importance de cette série et de rappeler qu'une nouvelle réforme du lycée et une refonte des enseignements d'exploration de Seconde, et des programmes de Première et Terminale sont indispensables pour permettre la réussite de tous les élèves.

Claudie Chalmin

REVALORISATION DES PENSIONS +1,3% : UNE ARNAQUE ?

La revalorisation des pensions au rythme de l'inflation est bien loin de dissiper les craintes d'une dégradation des conditions de vie des retraités.

Ce titre du communiqué de presse de la SFR-FSU interpelle le gouvernement qui, certes, respecte la loi en revalorisant les pensions au rythme de la hausse des prix prévue pour 2013 (1,2 % auquel il faut rajouter un rattrapage de 0,1 % au titre de 2012), comme la loi l'y oblige, mais minore la revalorisation en... minorant l'inflation prévue.

En effet, on peut s'interroger sur le décalage entre la revalorisation accordée et le taux d'inflation (1,75 %) annoncé dans le projet de loi de financement de la protection sociale. La commission économique de la Nation, qui ne se réunit que pour cela, a opportunément bien fait les choses en fixant ce taux au plus bas (1,2 %).

RETRAITÉS EN LIGNE DE MIRE

À cette revalorisation viendra se soustraire la retenue de 0,3 % pour la CASA (Contribution additionnelle à la solidarité pour l'autonomie) pour les retraités imposables.

Rappelons que ce taux de revalorisation des pensions est loin de prendre en charge la hausse du coût de la vie, notamment celle des dépenses contraintes.

N'oublions pas non plus que cette mesure s'ins-



crit dans le contexte de la signature du protocole d'accord, par certaines organisations de salariés (CFDT, CFTEC, FO), qui va provoquer la désindexation des retraites complémentaires du privé. Le risque est grand de son extension aux retraites de base du régime général, comme à celles de la Fonction publique, si l'on en juge par certaines déclarations ministérielles.

Ajoutons à cela le cahier des charges de la « commission sur l'avenir des retraites » qui envisage de s'attaquer à la fois aux conditions d'accès de la retraite et aux pensions liquidées. Les retraités sont en ligne de mire, alors que la baisse de leur pouvoir d'achat va accentuer les difficultés de nombre d'entre eux.

Ne nous laissons pas faire !

Marylène Cahouet

PROGRAMMES DE SES ENFIN DES ALLÈGÈMENTS !

On ne peut que se féliciter de la décision d'alléger les programmes du cycle terminal de SES même si une révision plus générale est indispensable.

Le Conseil supérieur de l'éducation du 21 mars a adopté les allègements des programmes de SES du cycle terminal, applicables à la rentrée 2013. Le SNES-FSU, qui depuis deux ans ne cessait d'alerter sur la lourdeur des programmes, se félicite de ces allègements et du consensus assez large qui semble être apparu sur cette nécessité, qu'il était le seul à porter dès 2011. Ces allègements sont aussi le résultat de la mobilisation des enseignants de SES : le ministère a enfin accepté d'écouter les personnels et leurs organisations représentatives, ce qui a permis un travail pertinent sur le contenu des programmes. Les collègues auront ainsi plus de temps pour réintroduire des pédagogies actives plus conformes à l'esprit de la discipline. Malgré tout, ces allègements restent encore insuffisants, en particulier en Terminale, et ne remettent pas en cause la construction des programmes (approche trop notionnelle, cloisonnement excessif entre économie et sociologie). Le SNES-FSU continue de demander la remise à plat de la réforme Chatel des voies générale et technologique du lycée et portera auprès du futur Conseil supérieur des programmes la nécessité d'une remise à plat des programmes de SES. Des collègues nous demandent d'apporter

quelques précisions à propos de l'article « SES et médias : un mariage raté » publié dans le supplément à L'US n° 728 « Femmes et médias ».

ET LA QUESTION DU GENRE ?

Si la question du genre est présente dans les programmes de SES, cette présence pose le problème plus large de la construction des programmes et du statut des indications complémentaires (IC) : hormis la référence à la socialisation différentielle en Première ES, le « genre » n'apparaît pas dans les notions essentielles et dans les deux premières colonnes du programme, alors que les IC y font explicitement référence, à chaque niveau des programmes. Censées « borer » le programme, ces IC ont parfois une dimension prescriptive inquiétante pour la liberté pédagogique des enseignants, mais sur ce cas particulier, elles viennent essentiellement « fixer » un thème que les enseignants abordent quasi systématiquement depuis longtemps : la réflexion sur le genre, la socialisation différentielle, les inégalités hommes-femmes, font partie des thèmes qui « accrochent » facilement les élèves et permettent de faire réfléchir les citoyens en formation sur la société dans laquelle ils vivent.

Romain Gény et Georges Ortusi

Les retraités dans l'action

La semaine du 25 mars a été marquée par une série d'actions au plan local et national.

La SFR-FSU a été à l'initiative de rencontres bilatérales avec les organisations de retraités pour donner suite aux mobilisations du 11 octobre 2012 et créer ainsi les conditions unitaires de défense de leurs revendications.

Résultat : la SFR-FSU, l'UCR-CGT, l'UCR-FO et l'UNIR Solidaires portent le 26 mars 2013 une lettre ouverte commune au président de la République rappelant leurs revendications.

Localement, manifestations et rassemblements unitaires des organisations de retraités poursuivent le même but : refus des dégradations et exigence d'une politique ambitieuse qui conduise à des progrès pour tous.

Le SNES et la SFR-FSU mettront tout en œuvre pour que ces initiatives aient une suite dans un arc unitaire encore plus large.

Stage intersyndical (FSU-CGT-Solidaires) Femmes

Importante participation (400 personnes) cette année encore, au stage qui s'est déroulé les 25 et 26 mars à Paris. Des sujets qui traversent les époques – le vêtement, la publicité et l'aliénation des femmes à un modèle normé et/ou hypersexué – ont alimenté les débats. D'autres, plus ancrés dans le contexte, ont abordé la question de l'égalité professionnelle, et la douloureuse question de l'extrême droite en Europe. Une syndicaliste grecque et une autre portugaise ont également rendu compte de la situation aggravée pour les femmes, face aux politiques d'austérité. Ces journées syndicales, malgré un constat préoccupant, ont pour conclusion qu'un mouvement social d'ensemble est nécessaire, pour sauver l'Europe et lutter contre les discriminations.



66%

de crédit d'impôts

c'est la part déductible de la cotisation syndicale. Elle peut être déduite de l'impôt ou remboursée par le fisc. Par la loi de finances rectificative de la loi de 2012 publiée au JO le 30 décembre 2012, le législateur a transformé la déduction fiscale en crédit d'impôt. C'est un mandat porté par le SNES et la FSU qui est satisfait. C'est donc dire que tous les syndiqués bénéficient de cette réduction de 66 % du montant de la cotisation dès cette année. Les syndiqués non imposables doivent bien sûr faire leur déclaration de revenus 2012 et 66 % du montant de leur cotisation leur sera remboursé par le fisc.

# PETITES ANNONCES

Tarifs: 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

SNES-PETITES ANNONCES : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 Tél. 01 40 63 27 10

## LOCATIONS

Nice centre, T3, 300 e/sem. Tél. 06 81 85 62 32

Ajaccio, loue F3 tout confort, 300 m plage, du 13/7 au 1/09: 450 e/s., 850 e/qz., 1 250 e/3 sem. Tél. 04 95 25 33 67 / 06 09 67 45 41

Corse (2A), coll. loue mobil-home, calme, prox. plage. Tél. 06 72 87 53 24

Sicile, loue mais. bord de mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42

Arcachon centre ville, loue F2, tt confort, calme, vac. Pâques 350 e/sem., juil./août : 450 e et 550 e; sept. : 350 e. Tél. 05 56 80 00 63

Ile d'Oléron, loue 4 p., maison, 2 ch., c. int., s.d.b., parc 120 m<sup>2</sup>, 760 e la quinz. Tél. 05 53 50 63 92 / 06 30 75 23 78

Venise, part loue appts 2 à 6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

Baie Oléron, loue quinz. ou +, F2 4 pers, jard., 50 m bd mer et comm. Tél. 06 82 74 52 73

Vichy, part. loue grand 2 pièces tout confort, centre-ville., vue dégagée, 350 e/sem., 15/06 au 15/10. Tél. 06 34 04 89 88, Mariejos.conte@gmail.com

Paris, mairie 18<sup>e</sup>, loue 2 pièces, confort, 300 e/sem. Tél. 06 72 81 37 05

Vendée, loue moulin eau tout confort, 4 ch., marais, forêt. Tél. 02 51 51 46 00

Marseille centre, 6<sup>e</sup> ét., 3-4 pers. juil.-août : 350 e/sem. Tél. 06 28 04 69 33

Canada, Montréal, loue F3 juillet-août, 600 \$/sem., 2 000 \$/mois, info : cl.4chouin@gmail.com

(83) La Londe, loue r.d.j. mais. dans village, cft, s/d.b., terrasse, sem., quinz., park., mer. Tél. 04 94 66 51 84

Barre/Cévennes, loc. mais. vil-lage, 6 pers, 450 e/s. et 800 e/qz, tte période. Tél. 06 32 03 08 31, colegram@numericable.fr

(66) Banyuls, 100 m plage, F3, cft, 4 pers., tte saison. Tél. 06 86 97 77 73

Londres, loue studio, vac scol., Archway. Tél. 44 207 821 5569 et répondeur.

(35) Loue, rég. Cancale, mais. 5 pers. 330 e/sem. Tél. 06 38 80 62 09

(83) St-Aygulf, villa 70 m<sup>2</sup>, jardin clos, 600 à 850 e/sem. Tél. 06 11 45 48 43

Espagne, Costa Blanca, villa 4/5 personnes, proche mer, 500 e/sem., juin à sept. Tél. 04 42 80 28 50

Budapest, bel apt F2, 43 m<sup>2</sup>, 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS: 70 e/j.; BS: 50 e/j. Tél. 06 43 60 95 52.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en expo à partir de 1 000 e. Occasions, neufs, px exportateur... livr. et SAV dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60150 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

## LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :  
• circuit de randonnées aux Açores au printemps et une découverte de l'Ouzbékistan;  
• circuit de 19 jours à Cuba en juillet 2013.  
Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Voilier 12m, col. skip. emb. équ. île Hyères, Corse, Sardaigne, 300 e/s. Tél. 06 77 85 88 39, après 20 h

Publicité

« J'ai acheté ma voiture neuve à -35% sur Internet... c'est vrai qu'avoir la MAIF avec moi c'était rassurant. »

Lucas - sociétaire MAIF à Toulouse.



### KITS BUDGET AUTO MAIF : ACHAT • CRÉDIT • ASSURANCE

Une voiture moins chère, un crédit déjà négocié, une assurance flexible : à découvrir du 11 mars au 6 avril sur [maif.fr/kitsbudgetauto](http://maif.fr/kitsbudgetauto).

Professionnels de l'éducation, bénéficiez de ces avantages et des tarifs d'assurance réservés aux professions statutaires.



ASSUREUR MILITANT

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Conditions sur [maif.fr/kitsbudgetauto](http://maif.fr/kitsbudgetauto).

Offre valable en France métropolitaine du 11/03/2013 au 06/04/2013. Achat de véhicules en partenariat avec Aramis et IES. MAIF et Fila-MAIF intermédiaires en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque, organisme prêteur. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79036 Niort cedex 9. Fila-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort : B 341 672 681 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. Socram Banque, SA au capital de 70 000 000 € - RCS Niort 682014865 - 2 rue du 24 février - BP 8426 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance n°Oras : 06044968 ([www.oras.fr](http://www.oras.fr))



N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !



### VIENT DE PARAÎTRE Le partage des savoirs Réflexions sur une refondation de l'école

Enrôlée dans la fabrication des compétences, l'école a perdu de sa mission première : aider les enfants à grandir, à se construire et à vivre fraternellement en société en s'appropriant une culture. Mais quelle culture ? Et quel partage des tâches avec les familles ?

Au moment où se prépare une nouvelle loi d'orientation qui prétend « refonder l'école de la République », ce livre fait des propositions pour guérir l'école des politiques qui ont conduit à la régression éducative de notre pays ; elles battent en brèche les idées reçues.

• Denis Paget, éditions Syllepse / Institut de recherches de la FSU, avec le concours d'Adapt, janvier 2013, 142 p., 8 €

### ET DEUX OUVRAGES DE NOUVEAU DISPONIBLES

#### Voltaire newtonien Le combat d'un philosophe pour la science

Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, envers et contre tous les cartésiens, malgré la rivalité entre France et Angleterre, cet ami de Mme du Châtelet a-t-il fait connaître les théories de Newton en France ?

L'ouvrage s'adresse aux enseignants aussi bien scientifiques que littéraires, aux lecteurs qui s'intéressent à Voltaire et/ou Newton.

• Véronique Le Ru, préface de Michel Blay, premier tirage : mars 2005, nouveau tirage : février 2013, 128 p., 15 €



#### Alexandre de Humboldt Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvrira derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue.

Pour historiens, géographes, naturalistes.

• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet, premier tirage : août 2006, nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 €

### BON DE COMMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuits) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

